

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 449

AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard et M. Thiériot

ARTICLE 22

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« ces emplois »

les mots :

« les emplois indispensables à la continuité de l'activité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.